



AITA/IATA asbl

36^e l'Assemblée Générale

1 août 2020 par Zoom

Sommaire

Ordre du jour de la 36 ^e Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl	2
Association Internationale du Théâtre Amateur Statuts.....	3
Procès-verbal de la 35e Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl, 29 août 2019, Saint John, Canada	8
Rapport d'activité du Conseil 2019-2020	14
Lancement du site Web de la Journée Mondiale du Théâtre de l'AITA/IATA	16
AITA/IATA asbl Council 2019 - 2020.....	19
Réunions du Conseil de l'AITA/IATA asbl 2019 - 2020.....	19
Membres actuels de l'AITA/IATA asbl	19
AITA/IATA asbl Finance 2020 - 2021	20
AITA/IATA asbl Revenus et dépenses 1er avril 2019 - 31 mars 2020	21
L'état de l'équilibre au 31 Mars 2020	23
Déclaration en caisse.....	25
Rapport des Commissaires aux comptes 1er avril 2019 - 31 mars 2020	27
Proposition de révision par le Conseil du budget de l'AITA/IATA asbl : Profit et Perte 1er avril 2020–31 mars 2021.....	28
Projet de Budget de l'AITA/IATA asbl : Profits et Pertes 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.....	29

Ordre du jour de la 36^e Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl

1 août 2020

1. Bienvenue aux Membres Délégués et Associés en ligne
2. Nomination du Président de séance de la 36^e Assemblée Générale
3. Nombre de membres représentés
4. Approbation des minutes de la 35^e Assemblée Générale, Saint John, Canada Vote de l'AG
5. Examens de l'AITA/IATA asbl pour 2019 – 2020
 - a. Activité du Conseil par la Présidente Béatrice Cellario Vote de l'AG
6. Exercice financier par le Trésorier Villy Dall
 - a. Approbation du Rapport Financier Vote de l'AG
7. Décharge des Conseillers Vote de l'AG
8. Budget pour 2020 – 2021 Vote de l'AG
9. Budget pour 2021 – 2022 Vote de l'AG
10. Autres propositions soumises à l'examen de l'Assemblée générale Vote de l'AG
11. Annonce du lieu d'accueil de la 38^e Assemblée générale en 2022
12. Mis à jour du 37^e Forum mondial et de l'Assemblée générale en 2021 (Monaco)
13. Questions des associés
14. Clôture de la 36^e Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl

Association Internationale du Théâtre Amateur Statuts

I. NOM, ENREGISTREMENT, BUT ET DUREE

Article 1

L'association prend la dénomination "Association Internationale du Théâtre Amateur - International Amateur Theatre Association - Asociación Internacional del Teatro Amateur", elle est désignée par le sigle "AITA/IATA asbl", par après nommée "l'Association".

Article 2

L'Association est constituée comme une organisation sans but lucratif, selon la Loi Belge sur les organisations sans but lucratif (asbl - vzw) du 27 juin 1921, modifiée le 2 mai 2002 (par après référencée par "la Loi Belge sur les organisations sans but lucratif").

Le siège social de l'Association est établi en Belgique, Rue Washington, 40 - 1050 Bruxelles, dans le district judiciaire de Bruxelles. Il est à la discrétion du Conseil de changer l'adresse enregistrée de l'Association si nécessaire, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale après le changement.

L'Association est enregistrée sous le numéro 0863.683.050

Article 3

L'Association est constituée en vue de :

- a) propager et défendre l'art dramatique par tous les groupements théâtraux du monde, sans rémunération des buts artistiques et culturelles ;
- b) promouvoir par des contacts et des rapports internationaux permanents les points communs d'activités de ses membres ;
- c) coordonner les actions de ses membres dans leurs missions de développement de la personne humaine et d'éducation par le théâtre ;
- d) faciliter les échanges internationaux entre tous les groupements de théâtre amateur.

Pour atteindre ces buts, l'Association emploiera les moyens suivants :

- a) organisation et participation à l'organisation de congrès internationaux, conférences, séminaires, festivals, cours, expositions et toutes autres activités ;
- b) publication ou aide à la publication et à la diffusion de livres, revues et pièces de théâtre ;
- c) entretien d'un ou plusieurs centres de soutien, de documentation ou d'étude sur le théâtre amateur ;
- d) coopération avec d'autres organisations internationales poursuivant les mêmes buts dans le domaine du théâtre ou, plus généralement, de la culture.

L'Association peut prendre ou soutenir toute initiative et organiser toute activité contribuant ou pouvant contribuer à ses objectifs.

Article 4

L'Association a été constituée pour une durée illimitée.

II. MEMBRES

Article 5

Le nombre de membres de l'Association n'est pas limité. Son minimum est fixé à trois (3) membres.

Article 6

Les admissions des Membres Centres Nationaux sont décidées par l'Assemblée Générale de l'Association (par après référencée par AG) sur proposition du Conseil. Le Conseil peut accepter, à titre provisoire, l'admission de nouveaux membres. Cette admission devra être confirmée par la plus prochaine AG.

Un Membre Centre National (par après référencée par Membre) est un réseau, un concentrateur d'activités, au niveau local et mondial, travaillant de façon proactive dans le domaine du théâtre amateur et un organisme officiel représentant l'activité du théâtre amateur au niveau national, où "national" indique qu'il s'agit d'une "nation" ou d'un "territoire autonome".

Article 7

Chaque année, les Membres devront s'acquitter du paiement de la cotisation correspondante à leur catégorie d'adhésion, dont le montant est fixé par l'AG. Le montant maximum de cette cotisation est de cinq milles (5.000) euros.

Le non-paiement par un Membre de la cotisation entraînera automatiquement la démission de fait dudit Membre.

III. ASSEMBLEE GENERALE

Article 8

Un Membre qui est à jour de sa cotisation dispose de six (6) voix dans l'Assemblée Générale.

Un Membre peut déléguer son vote en donnant procuration à un autre Membre. Un Membre ne peut être porteur d'une procuration seule.

Une personne physique ne peut agir au nom d'un maximum de deux (2) Membres.

Article 9

Les Membres démissionnaires, radiés, suspendus ou exclus, ainsi que leurs héritiers ou ayants droit d'un Membre décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social de l'Association. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de compte, ni inventaire. Ils ne peuvent non plus faire apposer des scellés ni procéder à une saisie conservatoire.

Article 10

L'AG détient le pouvoir législatif au sein de l'Association. Les pouvoirs qui sont exclusivement réservés à l'AG sont les suivants :

- a) la modification des Statuts ;
- b) la nomination et la révocation des Conseillers et du Président de l'Association ;
- c) l'octroi de la décharge en faveur des Conseillers au vue de leurs obligations comme Conseillers de l'Association ;
- d) l'approbation du budget et des comptes de l'Association ;
- e) la dissolution de l'Association et la destination des fonds nets de l'Association après dissolution volontaire ;
- f) l'exclusion des Membres de l'Association ;
- g) la transformation de l'Association en société à finalité sociale ;
- h) tous les cas où les Statuts l'exigent.

En plus des pouvoirs mentionnés ci-dessus, l'AG a le pouvoir de nommer une ou des personne(s) indépendante(s), qui ne peuvent pas être des Conseillers, en tant que "tierce partie" aux fins d'examen des comptes.

Article 11

L'AG est présidée par le Président de l'Association ou par un autre président nommé par l'AG en début de séance.

Article 12

L'AG est convoquée par le Président de l'Association, au nom du Conseil ou quand un cinquième (1/5) des Membres de l'Association le demande au Conseil, par tout moyen de communication approuvé par le Conseil. Dans les deux cas précédents, la convocation doit intervenir au moins huit (8) semaines avant l'AG. Cette convocation doit inclure un projet d'ordre du jour de l'AG.

Toute proposition signée par au moins un vingtième (1/20) des Membres de l'Association est portée à l'ordre du jour de l'AG. Une telle proposition doit parvenir au Secrétariat au moins quatre (4) semaines avant l'AG. L'ordre du jour définitif de l'AG, contenant toutes les propositions des Membres de l'Association et tous les documents y afférant, sera communiqué aux Membres de l'Association au plus tard deux (2) semaines avant l'AG.

Le Conseil a le pouvoir de définir le format d'organisation de l'AG, physique ou digital, ainsi que les procédures et/ou systèmes de vote pendant l'AG. Le vote peut être manuel, postal, électronique ou digital, ou par tout moyen que le Conseil juge approprié.

Les abstentions et/ou les votes nuls ne sont pas pris en compte lors du décompte des voix et de la définition des majorités. Les abstentions et/ou les votes nuls ne sont pas comptés comme des votes négatifs.

L'AG peut seulement statuer sur des questions qui sont à l'ordre du jour.

Article 13

Validité de la composition de l'AG

Quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés, l'AG est **valablement constituée** sauf pour les décisions relatives à :

- a) la modification des Statuts ;
- b) la modification qui porte sur les buts de l'Association ;
- c) la dissolution de l'Association.

Les décisions relatives à la modification des Statuts et à la dissolution de l'Association requièrent la présence ou la représentation d'au moins deux tiers (2/3) des Membres de l'Association.

Si, en conformité avec l'article 8 de la Loi Belge des organisations sans but lucratif, les critères de validité de composition mentionnés ci-dessus ne sont pas remplis, une seconde AG peut être convoquée quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés.

Cette seconde AG ne peut être tenue moins de seize (16) jours après la première AG.

Décisions de l'AG

Toutes les **décisions** sont prises à une simple majorité de voix (cinquante pour cent (50%) plus une (1)) des Membres présents ou représentés à l'AG, à l'exception de celles qui sont prises en conformité avec l'article 7 de la Loi Belge sur les associations sans but lucratif :

- a) l'exclusion des Membres ;
- b) la modification des Statuts ;
- c) la modification qui porte sur les buts de l'Association ;
- d) la dissolution de l'Association.

Les décisions relatives à l'exclusion d'un Membre, autant que celles relatives à la modification des Statuts, sont prises à une majorité de deux tiers (2/3) des voix des Membres présents ou représentés.

Les décisions relatives à la modification de des Statuts concernant les buts de l'Association, ainsi que celles relatives à la dissolution de l'Association, sont prises à une majorité de quatre cinquièmes (4/5) des voix des Membres présents ou représentés.

IV. CONSEIL, COMITES ET RESAUX

Article 14

L'AG délègue l'administration et la gestion quotidienne de l'Association au Conseil.

L'AG nommera au travers d'un processus électoral un (1) Président et un maximum de huit (8) Conseillers.

Les Conseillers et le Président forment conjointement le Conseil. Leur mandat (le Mandat) n'est pas rémunéré par l'Association.

Le Conseil a l'autorité de nommer ou exclure parmi ses Conseillers des responsables (les Responsables) appropriés tels que Trésorier, Secrétaire, ou n'importe quelle fonction que le Conseil jugera nécessaire.

Les Responsables peuvent démissionner ou être exclus de leurs fonctions assignées sans effet sur leur Mandat.

Le Président et les Conseillers de l'Association sont des personnes physiques.

Article 15

La durée des Mandats du Président de l'Association et des Conseillers est de quatre (4) ans.

Un individu peut effectuer un maximum des trois (3) Mandats consécutifs au Conseil dont un maximum de deux (2) Mandats consécutifs comme Conseiller ou un maximum de deux (2) Mandats consécutifs comme Président.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'AG peut prolonger le Mandat du Président, d'un ou de plusieurs Conseillers pour une période définie par l'AG. Cette décision requiert une majorité des deux tiers (2/3) des Membres présents ou représentés à l'AG.

Le Mandat d'un Conseiller et/ou d'un Président cesse :

- a) à la fin de son Mandat ;
- b) si l'AG décide de mettre fin au Mandat. Cette décision requiert une simple majorité à l'AG ;
- c) à réception d'une lettre de démission (par courrier postal ou électronique, ou toute forme de texte écrit) au Conseil.

Si un Conseiller (ainsi que le Président) ne peut achever son Mandat, quelle que soit la cause, son Mandat compte pour un Mandat complet.

Si un poste au Conseil devient vacant, en raison du décès, de l'incapacité ou de la démission d'un Conseiller, le Conseil peut provisoirement le remplacer jusqu'à l'AG suivante. La personne nommée fonctionnera comme un Conseiller sans droit de vote.

Article 16

Le Conseil est convoqué par le Président de l'Association, par tout moyen que le Conseil considère approprié, au moins deux fois entre deux AG. Le Conseil est valablement constitué si 5 Conseillers sur 9 sont présents ou dûment représentés.

Le Conseil a le pouvoir de définir le format d'organisation de ses réunions, physiques ou digitales, ainsi que les procédures et/ou systèmes de vote pendant les réunions du Conseil. Le vote peut être manuel, postal, électronique ou digital, ou par tout moyen que le Conseil juge approprié.

Un Conseiller peut déléguer son vote en donnant procuration à un autre Conseiller. Un Conseiller ne peut être porteur d'une procuration seule.

Article 17

Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion quotidienne de l'Association.

A moins qu'un pouvoir ne soit, par la Loi Belge sur les associations sans but lucratif ou par ces Statuts, explicitement déclaré comme appartenant à l'AG, tous les pouvoirs sont considérés être sous l'autorité du Conseil.

Le Conseil peut nommer un(e) contractuel(le) et déterminer ses fonctions et sa rémunération.

Le Conseil a le pouvoir de déléguer la gestion quotidienne de l'Association ainsi que la signature à un(e) contractuel(le).

Article 18

a) Relations externes

Le Conseil peut établir ou terminer toute relation opérationnelle, à tout moment, avec toute partie appropriée, personne physique, association de fait ou entité légale, dans l'intérêt de l'Association. Ces partenariats opérationnels sont appelés **Réseaux**.

b) Relations internes

Le Conseil peut établir ou supprimer, au sein de l'Association, un ou plusieurs **Comités**, éventuellement présidé(s) par un coordinateur ou une équipe coordinatrice. Le cas échéant, le Conseil approuvera un Règlement Intérieur de ce(s) Comité(s).

Le Conseil nomme les membres et le coordinateur de chaque Comité. Le Conseil peut terminer la nomination d'un coordinateur ou d'un membre d'un Comité, à n'importe quel moment.

V. LANGUES

Article 19

Les langues qui sont employées dans les affaires officielles menées par l'Association sont le français, l'anglais et l'espagnol. En cas de difficultés d'interprétation des Statuts et/ou des documents officiels de l'Association, le français fera foi.

Le Conseil doit s'assurer que les compétences suffisantes doivent être réunies au sein du Conseil afin de garantir que les questions linguistiques et culturelles soient correctement abordées.

VI. DIVERS

Article 20

L'Association est représentée dans les accords juridiques, y compris ceux où un fonctionnaire ou un représentant de la loi interviennent, et dans des actions en justice soit par le Président de l'Association, soit par deux Conseillers.

Article 21

L'année comptable est fixée du 1er avril au 31 mars.

Article 22

En cas de dissolution volontaire de l'Association, l'AG nomme deux (2) liquidateurs et définit leurs pouvoirs.

Article 23

En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'Association, à quel que moment et pour quelle que cause que ce soit, l'actif net de l'Association sera affecté à une association impliquée dans un domaine similaire et ayant des buts semblables à l'Association, en accord avec l'AG.

Un tel accord est pris à une simple majorité de voix (cinquante pour cent (50%) plus un (+1)) des Membres présents ou représentés.

Article 24

Toutes les décisions de l'AG et du Conseil sont enregistrées sous forme de minutes et signées par le Président de l'Association. L'enregistrement des minutes est conservé au siège social où tous les Membres et les tierces parties peuvent les consulter.

Article 25

Tout ce qui n'est pas explicitement déclaré dans ces Statuts est défini par la Loi Belge, en particulier la Loi sur les organisations sans but lucratif.

Fait à Lingen (Ems), Allemagne, le 28 juin 2018

Procès-verbal de la 35e Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl, 29 août 2019, Saint John, Canada

1. Ouverture officielle de la 35e Assemblée Générale - Le Président de l'AITA/IATA, Rob Van Genechten, déclare ouverte la 35e Assemblée générale de l'AITA/IATA.

2. Introduction et mot de bienvenue du Président de l'asbl AITA/IATA, Rob Van Genechten - Rob Van Genechten souhaite la bienvenue aux délégués à Saint John. Il remercie les organisateurs qui, compte tenu des conditions financières très difficiles dans lesquelles ils se trouvent, ont fait un excellent travail. Il vérifie que les traductions française et espagnole conviennent aux délégués.

3. Nomination du Président de séance de la 35e Assemblée générale - Le Conseil propose Anna-Karin Waldemarson, du Centre national suédois de l'AITA/IATA.

Approuvé à l'unanimité par un vote à main levée

La Présidente de séance ouvre les débats en remerciant les délégués pour leur vote de confiance. Elle souhaite que les débats et discussions soient ouverts, constructifs et inclusifs. Elle rappelle aux délégués la nécessité de donner du temps pour la traduction afin d'assurer une compréhension correcte par tous.

4. Approbation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale - La Présidente de séance veille à ce que tout le monde travaille à partir du livre de l'AG actuel et ajoute le point 20 - Questions diverses - à l'Ordre du Jour. Cela pour permettre aux délégués de soulever des questions s'ils le souhaitent.

Approuvé à l'unanimité par un vote à main levée

5. Nomination des Scrutateurs et des Comités de rédaction - Le Conseil propose :

- a. *Comité des Scrutateurs* - Lori Chase (États-Unis), Tamami Arikawa (Japon), Karel Tomas (République tchèque), Mats Wenlöf (Suède).
- b. *Comité de rédaction* - Béatrice Cellario (Monaco), le Conseiller Aled Rhys-Jones (GB), Carlos Taberheiro (Espagne).

Approuvé à l'unanimité par un vote à main levée

6. Appel nominal des membres présents ou représentés – La Présidente de séance confirme que l'AG est légalement constituée et que les délégués ont reçu leurs documents électoraux. Le Conseiller / Trésorier Villy Dall (Danemark), confirme que les délégués des **12** membres (Centres Nationaux) suivants sont présents et ont le droit de voter.

Autriche - 6 voix ; Cuba - 6 voix ; République tchèque - 6 voix ; France - 6 voix ; Grande-Bretagne - 6 voix ; Irlande - 6 voix ; Italie - 6 voix ; Japon - 6 voix ; Monaco - 6 voix ; Slovénie - 6 voix ; Suède - 6 voix ; États-Unis - 6 voix. Un total de **72 voix**.

Des procurations ont été reçues de 12 membres (Centres Nationaux) énumérées ci-dessous. Toutefois, avant le début de l'Assemblée Générale, le Conseil a été informé que le délégué de la Lituanie, porteur de la procuration de l'Estonie, ayant subi un deuil familial et n'est pas en mesure d'être présent. Au nom de l'Assemblée Générale, Villy Dall présente ses sincères condoléances. Un total de **66 votes** :

- Belgique (Flandre) 6 voix par procuration à l'Irlande
- Danemark 6 voix par procuration à la Suède
- Estonie 6 voix par procuration à la Lituanie (non pris en compte à l'AG)
- Îles Féroé 6 voix par procuration aux États-Unis
- Finlande 6 voix par procuration à la Slovénie
- Hongrie 6 voix par procuration à l'Autriche

- Indonésie 6 voix par procuration au Japon
- Pologne 6 voix par procuration à Cuba
- Russie 6 voix par procuration à la République tchèque
- Slovaquie 6 voix par procuration à la Grande-Bretagne
- Zambie 6 voix par procuration à Monaco
- Zimbabwe 6 voix par procuration à la France

À la suite de la ratification des nouveaux membres (Centres Nationaux), un total **138 voix est confirmé**. Les candidats à l'élection auront besoin de 50% + 1 des suffrages valablement exprimés pour être élus, soit 70 voix ou plus pour être élus.

7. Confirmation que l'AG est valide - La Présidente de séance confirme que l'AG est légalement constituée.

8. Ratification et / ou expulsion des membres 2018-2019 - Le Conseil propose que les organisations suivantes soient ratifiées en tant que membre (Centre National) de l'AITA/IATA asbl :

Bénin : AITA Bénin	approuvé
Népal : AITA Népal	approuvé
Zambie : CHIEZA Trust	approuvé
Italie : Südtiroler Theaterverband	approuvé

Les modifications apportées à la constitution approuvées lors de l'AG 2018 signifient que les personnes suivantes jouissent également des droits d'adhésion complets :

Îles Féroé : Meginfelag Áhugaleikara Føroya (MAF)	approuvé
Belgique (Flandre) : Opendoek	approuvé

Tous sont approuvés à l'unanimité à main levée

Les 6 voix de la Belgique (Flandre) sont transmises à l'Irlande par procuration ; les 6 voix des Îles Féroé sont transmises aux Etats-Unis par procuration ; et les 6 voix de la Zambie sont transmises à Monaco par procuration.

La Présidente de séance note que l'organisation qui avait été le Centre National marocain n'existe plus. Aucune nouvelle organisation n'a encore pris le relais.

9. Appel de questions écrites aux candidats à l'élection au Conseil – La Présidente de séance invite les délégués à soumettre des questions écrites aux candidats.

10. Approbation du procès-verbal de la 34e Assemblée générale de 2018, à Lingen (Allemagne) - Il n'y a aucun commentaire de la part des délégués.

Approuvé à l'unanimité par un vote à main levée

11. Examens de l'AITA/IATA asbl 2018 – 2019

a. *Rapport du Conseil du Président Rob Van Genechten* - Le Président de l'AITA/IATA note que de nombreux aspects du rapport ont été discutés la veille au Forum. Il s'agit d'un ajout tardif au livre de l'AG afin que les détails de son récent voyage en Corée aient pu y être inclus. Il n'y a eu aucun commentaire des délégués sur le rapport.

L'examen du Conseil est approuvé à l'unanimité à main levée

b. *Examen financier par le Conseiller / Trésorier Villy Dall* - Villy Dall renvoie les délégués aux rapports financiers de la page 30 du livre de l'AG. Le rapport financier couvre 15 mois car l'exercice est passé d'une année civile à une année avril-avril. Il note un revenu total de 17 700 € et un total de dépenses de 51 000 € donnant une perte de 33 500 €. Les chiffres incluent désormais l'argent

des fonds Culture & Education, Solidarité et CPEJ, comme l'exige la Loi Belge. L'état du solde et les états des flux de trésorerie sont approuvés par les contrôleurs aux comptes Dirk De Corte (Belgique) et Mats Wenlöf (Suède). Le mandat de Mats Wenlöf en tant que contrôleur aux comptes court encore sur deux années, mais comme les contrôleurs aux comptes sont désormais nommés par le Conseil, il est probable qu'il nomme Dirk De Corte pour deux ans.

Au cours des cinq dernières années, les revenus ont diminué à la suite de la réduction des cotisations et des souscriptions en 2015. Le total des fonds disponibles pour l'AITA/IATA est d'environ 150 000 €. Il y a eu des dépenses extraordinaires, notamment le reconditionnement des archives de l'AITA/IATA et les conseils juridiques. Avec les niveaux actuels de revenus et de dépenses, Villy Dall pense que l'organisation peut durer encore cinq ans. Le Forum de la veille a exploré des options pour réduire les dépenses, y compris une réduction du rôle du Secrétariat et du montant dépensé pour les réunions.

Il n'y a eu ni questions, ni commentaires, ni remarques sur le rapport de la part des délégués.

Le rapport du Trésorier est approuvé à l'unanimité par un vote à main levée

c. *Décharge au Conseil* - Les délégués ayant approuvé les rapports, le Conseillère / Trésorier Villy Dall demande aux délégués de confirmer qu'ils accordent leur décharge au Conseil.

Approuvé à l'unanimité par un vote à main levée

d. *Théâtre CY* - Le Conseiller Christel Gbaguidi fait une présentation sur le théâtre CY. Ses propositions au Conseil de l'AITA/IATA sur l'avenir des enfants et des jeunes reçoit son plein appui. Il a créé depuis la page Facebook de l'AITA/IATA, un groupe Facebook - *CY Theater*. Il s'agit d'une plateforme d'échange et de dialogue sur et autour des questions et actions liées aux thèmes relatifs aux enfants et aux jeunes. Il invite les délégués et leurs contacts à rejoindre la plateforme CY et note que depuis sa création en mai, elle a gagné 72 membres. Ceux qui ont rejoint le groupe pourraient contribuer aux ateliers qui se tiendront à Toyama (Japon), à Rizhao (Chine) et peut-être à Monaco en 2021. Il souhaite également proposer le premier festival des enfants de l'AITA/IATA en Afrique en 2023 au Bénin.

e. Christel Gbaguidi décrit ses objectifs à court et à long terme. À court terme, il espérait commencer à travailler ici à Saint John, mais cela ne s'est pas avéré possible. En juin à Rudolstadt, en Allemagne, il a eu une réunion préparatoire pour le festival Toyama 2020 qu'il poursuivra avec les délégués japonais à Saint John. À long terme, il souhaite créer un forum de metteurs en scène pour ceux qui souhaitent proposer ou organiser des ateliers. Il invite les délégués à lui envoyer un email s'ils souhaitent participer.

f. Josef Hollos (Autriche) pose des questions sur la coopération avec IDEA, qui a des liens étroits avec l'AITA/IATA, tout comme ASSITEJ. Christel Gbaguidi confirme qu'il est en contact avec IDEA et veut discuter avec eux du prochain Congrès sur le théâtre dans l'éducation (*Drama in Education*). Josef Hollos reconnaît également l'importance de travailler avec ASSITEJ et d'en savoir plus sur leur approche. Patrick Schoenstein (France) évoque l'importance de la coordination entre les responsables des colloques et les organisateurs d'un festival lorsque des groupes d'enfants et de jeunes sont impliqués. Le Président indique qu'au festival AITA/IATA des enfants à Toyama (Japon), on espère réunir des animateurs d'ateliers de différents continents. Tous les intervenants animeront un atelier sur la façon dont ils travaillent avec les enfants et se réuniront à la fin du festival pour discuter des différentes méthodes et approches utilisées. Ce serait la première fois que l'AITA/IATA investit du temps et soutienne les ateliers d'un festival de l'AITA/IATA. C'est une approche qui pourrait également fonctionner en Chine et en Corée.

g. Christel Gbaguidi remercie les délégués pour leur soutien et les encourage à rejoindre le groupe Facebook du Théâtre CY. Mats Wenlöf soutient la proposition d'un festival AITA/IATA en Afrique.

Courte pause

12. Rapports régionaux - aucun des Présidents des trois régions qui ont soumis un rapport pour le Livre du Forum - NEATA, CEC et ARC - n'est présent pour faire le point. Patrick Schoenstein s'inquiète de la représentation régionale au Conseil. Le Président note que n'importe qui peut se porter candidat avec le soutien de deux centres nationaux. Aucune candidature n'a été reçue de la région ARC.

13. Préparation des élections – La Présidente de séance n'a reçu aucune question écrite. Béatrice Cellario (Monaco) et le Conseiller Villy Dall (Danemark) souhaitent prendre la parole ; Frank Katoola (Ouganda) n'étant pas présent, ne peut s'exprimer ; ni Aled Rhys-Jones (GB) ni le Président Rob Van Genechten (Belgique – Flandre) ne souhaitent prendre la parole ; Carlos Taberneiro, Espagne, a indiqué qu'il était disposé à intervenir si une question spécifique lui était posée.

a. *Villy Dall* souhaite expliquer pourquoi il ne se présente plus au poste de Président. Depuis qu'il s'est déclaré candidat, la pression du travail s'est fortement accrue du fait de la réduction de 40% des effectifs de son entreprise. Son congé devait être planifié depuis longtemps, ses possibilités de voyager sont désormais limitées. Il estime donc qu'il doit retirer sa candidature, mais il approuve totalement la candidature de Béatrice Cellario (Monaco).

b. *Béatrice Cellario* commence par observer que la plupart des délégués la connaissent du Mondial du Théâtre. Elle n'a pas l'intention de répéter son texte du Livre du Forum. Ses objectifs sont très similaires à ceux de Villy Dall, elle ne voit aucun conflit entre leurs idées et elle souhaite continuer à donner de la visibilité à l'AITA/IATA. Elle remercie le Président Rob Van Genechten pour le travail qu'il a accompli pour créer d'importants nouveaux réseaux, y compris les réseaux sociaux, par lesquels il est important de continuer à communiquer. Il y a quelques questions qui doivent être abordées : le forum a mis en évidence les préoccupations financières de l'AITA/IATA et elle suggère qu'elle pourrait avoir besoin d'envisager des actions radicales et drastiques pour y répondre. Elle estime qu'il faut répondre à la question des Comités Régionaux qui a également été soulevée. Elle souhaite rassurer les délégués sur le fait que le manque de représentation régionale directe au Conseil n'empêche pas le dialogue de se poursuivre. Ces liens font partie de l'histoire de l'AITA/IATA et les briser serait insensé. Les Comités Régionaux actifs fonctionnent bien, mais une plus grande communication avec le CIFTA est nécessaire. Elle estime également qu'il était nécessaire d'identifier des postes au sein du Conseil pour équilibrer le travail et assigner des tâches aux Conseillers. Ce travail pourrait ne pas être achevé lors de la réunion du Conseil suivant l'AG, mais il sera finalisé lors de la réunion suivante. Sa lettre d'intention expose ses idées et elle fait appel à la bonne volonté des délégués pour l'aider à accomplir le travail qui doit être fait. Elle encourage les délégués à voter pour tous les candidats - établis et nouveaux - car ce sont les nouveaux candidats qui apportent du sang neuf et les « anciens » candidats qui apportent de l'expérience. Elle croit fermement au collectif car sans lui l'organisation n'est rien. Elle demande aux délégués de ne pas la laisser descendre seule à la mine.

c. Les déclarations d'intention des candidats figurent dans le livre de l'AG.

i. Président	Béatrice Cellario (Monaco)
ii. Conseiller 1	Frank Katoola (Ouganda)
iii. Conseiller 2	Aled Rhys-Jones (Grande-Bretagne)
iv. Conseiller 3	Carlos Taberneiro Rodríguez (Espagne)
v. conseiller 4	Rob Van Genechten (Belgique, Flandre)

d. Élections – La Présidente de séance demande aux délégués s'ils ont des préoccupations ou des problèmes concernant le vote avant de remplir les bulletins de vote. Elle souligne que si un délégué fait une erreur il peut demander un nouveau bulletin de vote. L'option est de voter oui ou non : les votes blancs ne comptent pas. Chaque candidat a besoin de 50% + 1 des votes valides pour être élu.

e. La Présidente de séance lit la déclaration de Laurie Chase qui confirme que tous les candidats ont reçu plus de 50% + 1 des votes valides. Cependant, il semble que 139 bulletins de vote aient été comptés pour les postes de président et de conseillers. La Présidente de séance remercie les Scrutateurs. Les résultats des votes sont les suivants:

Béatrice Cellario	135 oui votes	0 non votes	4 votes invalides
-------------------	---------------	-------------	-------------------

Béatrice Cellario élue présidente de l'AITA/IATA

Frank Katoola	128 oui votes	4 non votes	7 votes invalides
Aled Rhys-Jones	139 oui votes	0 non votes	0 votes invalides
Carlos Taberheiro Rodríguez	139 oui votes	0 non votes	0 votes invalides
Rob Van Genechten	104 oui votes	35 non votes	0 votes invalides

Tous les candidats qui se sont présentés au poste de conseiller sont élus

Les délégués conviennent de continuer à travailler sans pause déjeuner

f. *Le conseiller Rob Van Genechten s'adresse à l'Assemblée Générale* - il observe que son mandat a parfois été houleux, mais que beaucoup a été accompli et que cela a été très agréable. Il tient à remercier Pierre Cellario (Monaco) pour sa contribution et tous ceux qui ne sont pas présents mais qui ont participé à leur manière. Il espère que ce qui a été accompli se poursuivra et il remercie tous les délégués pour leur contribution. Il reconnaît qu'il y a encore quelques âmes à convaincre, mais il soutient pleinement le nouveau Conseil et est certain que tous se retrouveront lors de futurs festivals. Il remet avec plaisir la médaille de la présidence à Béatrice Cellario.

L'Assemblée Générale fait une courte pause pendant que les nouveaux membres élus prennent place.

14. Plan de travail AITA/IATA et énoncé de vision 2019-2020 - Béatrice Cellario s'adresse aux délégués. Elle est ravie que Villy Dall conserve son rôle de Trésorier, tâche pour laquelle il est pleinement qualifié. Elle remet à l'ancien Président Rob Van Genechten un petit cadeau, le remercie de lui avoir transmis le flambeau et est ravie qu'il soit à ses côtés au Conseil. Elle est consciente des sacrifices consentis par Rob Van Genechten pour la mission. Tout le monde n'a pas soutenu la mise à jour de la constitution et cela a parfois été difficile. Elle indique que les trois langues officielles - français, anglais et espagnol – seront respectées dans toutes les communications de l'AITA/IATA. La période de deux ans en tant que Présidente sera trop courte pour un changement révolutionnaire, de sorte qu'au cours de cette période de transition, il n'y aura pas de changements majeurs seulement des modifications et des ajustements. Concernant la communication entre les Membres et le Conseil, la Présidente note que bien qu'il y ait beaucoup d'informations sur le site Web et Facebook, après chaque réunion du Conseil, elle informera tous les Membres des décisions importantes prises pendant la réunion. Cela permettra aux Membres de prendre la mesure et d'être informés des travaux du Conseil.

En ce qui concerne l'organisation des festivals de l'AITA/IATA, elle suggère qu'il serait bon d'examiner leurs forces et leurs faiblesses et de mener une enquête pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Elle soutient pleinement le projet de Christel Gbaguidi et souhaite créer un annuaire des animateurs d'ateliers pouvant être utile aux organisateurs de festivals. Elle est heureuse de répondre à toutes les questions, mais il n'y en a pas.

15. Journée mondiale du théâtre - Aled Rhys-Jones présente aux délégués cette nouvelle initiative. Il rappelle aux délégués l'objectif stratégique de l'AITA/IATA d'améliorer la visibilité de l'organisation. Pour y parvenir, le Conseil a convenu que l'AITA/IATA devait faire partie de la Journée mondiale du théâtre qui se tient le 27 mars, d'autant plus que certains pays ont déjà des relations avec l'ITI, initiateur de la Journée mondiale du théâtre. Il présente le site Web aux délégués. Bien qu'il soit encore en développement, il espère le rendre public et le lancer en décembre. Il s'agit d'une plateforme sur laquelle toutes les organisations de théâtre amateur ou de théâtre pour enfants pourraient enregistrer leurs événements et charger des images. Dès qu'une inscription sera soumise, elle apparaîtra dans un calendrier et sera enregistrée sur une carte du monde. Les participants pourront télécharger le logo et la carte afin de pouvoir indiquer qu'ils ont participé à la Journée mondiale du théâtre. Ils pourront également télécharger un message de la Présidente de l'AITA/IATA ainsi que le message de l'ITI. L'objectif serait de collecter des informations sur les groupes d'amateurs et d'améliorer la visibilité de l'AITA/IATA pour montrer ce qu'elle apporte au théâtre amateur du monde. Le Conseil l'étudiera à la fin de la première année. Il espère que les délégués en feront la promotion auprès des organisations de leur pays. Aled

Rhys-Jones note que l'ITI se concentre sur le théâtre professionnel, c'est une façon de se focaliser sur le théâtre amateur et il espère que cette initiative permette de combler le fossé du théâtre amateur.

16. Budget pour 2019-2020 - Villy Dall note que le budget proposé ne comprend pas la proposition d'augmentation des cotisations. Josef Hollos (Autriche) pose des questions sur les fonds pour le CPEJ (Comité permanent pour les enfants et les jeunes) : Villy note qu'ils sont présentés en tant que CY Theater.

Le budget proposé est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale à main levée

a. *Cotisations et souscriptions 2020-2022* - Villy Dall fait référence à la modeste augmentation des cotisations détaillée à la page 39 du livre de l'AG et à l'introduction de frais de participation aux festivals. En réponse à la question de Patrick Schoenstein (France) sur le nombre de membres (NC) dans chaque catégorie, Anne Gilmour note le petit nombre dans les catégories IDH 2 à 4 : la majorité appartient à la catégorie 1. Torben Sundqvist (Suède) demande si l'augmentation accroîtrait la participation ou cela pourrait-il effrayer les gens ? Villy Dall estime que c'est une augmentation modeste que la plupart des membres pourraient supporter. Matjaž Smalc (Slovénie) note qu'au cours des dernières années, le chiffre a été beaucoup plus élevé, il s'agit donc d'une augmentation modeste, en particulier par rapport au coût pour l'organisation de son voyage à Saint John. En revanche, Mary Pears (Irlande) indique que ce serait une augmentation trop forte pour son Centre national, mais Murray Chase (États-Unis) estime que l'AITA/IATA n'a d'autre choix que d'augmenter les cotisations. Béatrice Cellario note également la baisse des cotisations en 2015 que Patrick Schoenstein rappelle avoir considérée à l'époque comme une mauvaise décision. Le Conseiller Rob Van Genechten fait remarquer que les montants des cotisations étaient toujours un problème, mais qu'ils doivent être fixés à un niveau permettant à l'organisation de fonctionner. Matjaž Smalc est d'accord avec l'idée des frais de participation : si une troupe peut se rendre à un festival, 25 € supplémentaires ne devraient pas être un problème.

La motion est adoptée à main levée

17. Festival mondial du théâtre pour enfants AITA/IATA 2020, 18-22 août - Le Vice-président Yukihito Funamoto et la Secrétaire générale Tamami Arikawa du Comité exécutif de PAT (Performing Arts Toyama) font une présentation de l'événement aux délégués. Les diapositives sont disponibles sur le site Web de l'AITA/IATA. Ils annoncent que le festival de théâtre pour enfants AITA/IATA 2020 se tiendra à Toyama, au Japon. La date limite de dépôt des candidatures est le 30 septembre et ils espèrent recevoir davantage de candidatures. La présentation évoque les débuts du festival qui remontent à 1996, elle aborde les festivals pour enfants de 2000, 2012 et 2016 et décrit le calendrier pour 2020. Tamami Arikawa remercie les délégués de leur attention et note que les troupes retenues seront annoncés fin décembre.

18. Notification du lieu d'accueil du 37e Forum mondial et AG en 2021 (Monaco), 18-27 août 2021 - Béatrice Cellario indique que le festival suivra le modèle habituel avec une pause au milieu pour la Soirée Rouge et Blanc et trois représentations par soir. L'Assemblée générale aura cependant lieu pendant le week-end pour faciliter les déplacements des délégués. Les formulaires de pré-inscription seront envoyés en décembre 2019, la date limite de réception des dossiers d'inscription sera fixée au 15 mars 2020 ; le dossier d'information sera envoyé avant le 30 avril 2020 ; et la date limite pour la soumission des candidatures sera fixée au 15 septembre 2020. Un Comité mixte sélectionnera les représentations et l'invitation aux troupes sera lancée d'ici novembre 2020 avec une date limite du 30 décembre 2020 pour le retour des formulaires. Les invitations officielles seront envoyées le 15 janvier 2021.

19. Clôture de la 35e Assemblée générale de l'AITA/IATA asbl - La Présidente de séance, Anna-Karin Waldemarson, remercie les délégués pour leur attention et leurs contributions et déclare officiellement l'AG close.

La Présidente Béatrice Cellario remercie les délégués d'avoir assisté à l'AG et remercie la Présidente de séance pour son excellent travail et avoir su maintenir l'AG sur la bonne voie dans une approche positive des discussions.

Rapport d'activité du Conseil 2019-2020

Quand, en novembre 2019, nous avons émis l'idée d'organiser la 36^{ème} Assemblée Générale en 2020 en ligne, en utilisant les moyens de communication digitaux, nous étions loin d'imaginer que la force des événements nous y contraindrait dans tous les cas.

L'hiver et le printemps de cette année 2020 ont lourdement impacté les pays à tous les niveaux. Pour protéger la santé des individus, la vie sociale a été mise en sommeil. Il en résulte une situation économique en grave crise. Et comme à chaque crise, la Culture est affectée, mais, là où autrefois l'impact était seulement financier, nous avons dû faire face à la fermeture des théâtres, des écoles et des ateliers intégrés aux associations. Les compagnies amateurs n'ont plus reçu de recette des spectacles et dans le cas où elles recevaient une subvention, celle-ci sera certainement diminuée. Le problème des artistes amateurs, c'est qu'ils ne sont pas toujours reconnus par les instances officielles de certains pays, alors qu'ils donnent un accès à la Culture plus facile au plus grand nombre de spectateurs, parfois même dans les coins les plus reculés. Les compagnies amateurs enseignent le théâtre à toutes les générations, organisent des festivals de qualité, elles jouent un rôle social indéniable.

Il est difficile d'apporter des solutions à cette situation imposée dans laquelle toutes les communications physiques entre les Membres sont à l'arrêt. Cependant, nous avons un rôle à jouer. L'AITA/IATA ne trouvera pas de vaccin mais empruntera plutôt le chemin de la communication apportant motivation et soutien à ses Membres et à ses partenaires. Il s'agit pour nous de glaner toutes sortes d'informations venant des Membres et de les mettre en partage. Je veux restée optimiste et penser que cet état complètement figé n'est que provisoire et que la saison prochaine verra les comédiens remonter sur les scènes des théâtres et les spectateurs à nouveau remplir les salles de théâtre.

A la date du 22 avril 2020, nous avons envoyé une lettre à tous les Membres pour leur demander de nous faire part de leurs questions. Nous avons pu noter que nous avons eu peu de retour de la part des Membres. Certains Centres Nationaux nous ont fait part de la situation générale dans leur pays.

Beaucoup de compagnies de théâtre amateur ont pu quand-même s'exprimer au travers des réseaux sociaux en publiant des vidéos d'extraits de spectacles ou en improvisant des saynètes sur les balcons. Le besoin de continuer à vivre son art s'est manifesté au-delà des contingences et de leurs contraintes.

Cette crise s'est aussi portée sur la Journée Mondiale du Théâtre. Pour la première fois, l'AITA/IATA avait créé une plateforme sur laquelle les troupes, qui devaient participer à cette Journée, avaient eu la possibilité de télécharger les informations de leur spectacle. Le virus a engendré considérablement la réduction de cet événement mondial et empêché de nombreuses manifestations de se produire. Les résultats de cette initiative ont quand même été encourageants. Vous trouverez l'excellent rapport du Vice-Président Aled Rhys-Jones en annexe.

Si pour l'instant le festival pour Enfants de Rizhao en Chine dont nous avions envisager l'appel à candidature en janvier 2020 est en 'stand-by', nous gardons le contact pour maintenir le projet dans le futur.

Le Festival PAT 2020, Festival Mondial de Théâtre d'Enfants, manifestation officielle de l'AITA/IATA, qui devait se tenir cet été à Toyama (Japon), a été reporté du 1^{er} au 5 mai 2021. Ses organisateurs ont eu la bonne idée de ne pas l'organiser en août 2021 où il aurait alors chevauché le Mondial du Théâtre de Monaco.

Ce dernier a subi l'impact de la crise et a dû réduire son format. Le Mondial du théâtre de Monaco n'accueillera que 15 troupes sur seulement 6 jours du 17 au 22 août 2021.

Enfin, cette crise nous a obligés à nous réunir de façon virtuelle. L'ambiance de telles réunions est très particulière mais cela nous a quand même permis de tenir les Conseils de manière relativement efficace. Bien sûr, rien ne remplace le contact autour d'une table, mais voyons le côté

positif d'une telle mesure, cela a permis d'économiser des frais de voyage¹ et d'hébergement. Et, au vu des finances de l'AITA/IATA qui se sont amenuisées au fil des dernières années, ce fut bénéfique.

Par ailleurs, le rythme des réunions s'est accru et nous avons tenu trois Conseils entre mai et juillet 2020, bien plus que ce que les Statuts imposent.

Au cours de la dernière Assemblée Générale à Saint-John (Canada), les Membres ont voté une augmentation des cotisations et des souscriptions pour préserver les finances de l'Association. Il s'est avéré que certains Membres et Associés ont eu des difficultés à assumer ces coûts relevés. Le remède n'ayant pas agi, je pense que là n'est pas la solution. Le Conseil étudie une proposition qui permettrait d'avoir plus d'Associés en leur accordant une voix à l'Assemblée Générale, tout en préservant la voix prépondérante des Membres Centres Nationaux. La loi Belge, sous laquelle notre Association se trouve, nous autorise à avancer de la sorte. Ce projet ne faisait pas partie de mes objectifs, mais, devant la réalité des choses, je pense qu'il serait tout à fait judicieux de donner les clés au Conseil afin qu'il puisse présenter une option d'ouverture pour sauver l'AITA/IATA.

Après chaque Conseil depuis celui de novembre 2019, notre administratrice envoie aux Membres une note résumant les décisions prises au cours de la réunion du Conseil. Cela permet aux Membres d'être informés des travaux des Conseillers, sans attendre l'Assemblée Générale annuelle.

Grâce aux Membres, nous avons aussi pu élaborer une liste d'animateurs d'Ateliers et de Colloques dans laquelle les organisateurs de festivals à la recherche d'animateurs pourront puiser.

Le 22 juin, les Membres ont reçu une lettre leur demandant de quelle façon, nous pouvions les aider et aussi d'imaginer un événement en ligne ou d'inventer un moyen de faire participer les Centres Nationaux et les Associés à une sorte de manifestation commune. Le Conseil étudie les réponses et informera prochainement les Membres de l'Association du résultat.

Pour l'instant la préoccupation du Conseil concerne l'absence de lieu d'accueil pour les réunions du Conseil et pour l'Assemblée Générale après 2021. Un appel sera lancé au cours de cette Assemblée Générale à l'attention de tous les Membres. Bien sûr, nous sommes conscients des difficultés occasionnées par la crise de la Covid-19 et de leur impact sur la situation sociale et culturelle.

Nous espérons tous que la vie du Théâtre Amateur reprendra son cours très bientôt. Cependant, nous devons retenir des leçons de cette période en termes d'organisation des réunions et de maintien du contact avec les Membres de l'Association.

Le Conseil demeure à l'écoute et à la disposition des Centres Nationaux et des Associés. Notre Administratrice, Anne Gilmour, cheville ouvrière de l'Association, est en contact permanent avec nos Membres et les Conseillers. Elle œuvre chaque jour à la bonne marche de l'AITA/IATA. Je saisis ici l'occasion de l'en remercier vivement.

Avec mes cordiales salutations,



Béatrice Cellario
Présidente

¹ Seuls les transports de l'Administratrice sont pris en charge par l'AITA/IATA. Les Conseillers voyagent à leurs propres frais ou ceux de leur organisme.

Lancement du site Web de la Journée Mondiale du Théâtre de l'AITA/IATA

<https://aitaiata.global/>

Dans le cadre des recommandations du Groupe de travail sur le développement du Conseil AITA/IATA 2018/19, il a été convenu de :

- créer un nouveau site Web de l'AITA/IATA célébrant le théâtre amateur pour la Journée mondiale du théâtre le 27 mars
- rehausser le profil et la visibilité du théâtre amateur international et de l'AITA/IATA
- diffuser le message de la Journée mondiale du théâtre de l'UNESCO et de l'Institut international du théâtre

Cela a été officiellement accepté dans le cadre du rapport du Conseil à l'Assemblée générale de Saint John en 2019. Le site Web a été lancé le 24 janvier 2020 et des inscriptions ont immédiatement été enregistrées.

Le fonctionnement

En consultation avec des professionnels du site Web, il a été convenu de créer un site Web distinct pour l'événement de la Journée mondiale du théâtre de l'AITA/IATA. Cela a non seulement procuré à l'organisation un site Web nouveau et dynamique ; mais il a également augmenté et amélioré les ressources en ligne de l'Association et identifié clairement le projet comme un nouvel événement. Un logo distinct, inspiré du logo d'origine, a été créé pour l'événement, tout en le modernisant et en lui donnant un caractère mondial. Les premiers tests et le travail dans les trois langues officielles de l'Association ont confirmé que les services de traduction de base de Google donnaient des résultats confus et peu fiables. Une communication correcte dans les trois langues officielles est une exigence de base et il a été convenu d'adopter une traduction de qualité en ligne payante. Cela permet de verrouiller la traduction quand les traductions gratuites sont incorrectes. Les textes originaux de couverture du site Web ont été rédigés en anglais et les membres du Conseil ont fourni des textes précis et appropriés en français et en espagnol. Grâce au travail avec le concepteur du site Web, il a été convenu qu'une carte du monde montrant les emplacements de tous les événements offrait un intérêt visuel supplémentaire. Cela a été ajouté mais s'est révélé incompatible avec une mise à jour du site Web et a dû être supprimé jusqu'à ce qu'une mise à jour de la carte soit disponible. Le traitement des inscriptions a demandé beaucoup de travail et sera simplifié à l'avenir et nous passerons en revue les informations que nous recueillons auprès des troupes et des événements. Étant donné que tous les événements ont été annulés, aucun élément généré par les événements n'a été publié dans la galerie. Il est proposé de faire apparaître toutes les affiches de l'événement dans la galerie comme un enregistrement de l'événement annulé. Il est prévu de rencontrer le concepteur du site Web afin d'ajuster le processus d'enregistrement et de mettre en œuvre des changements pour améliorer la collecte de données.

Promotion

Une campagne de marketing échelonnée a été entreprise pour optimiser les envois de mailings pour la publication du message officiel de l'ITI et d'un message spécial de la Présidente de l'AITA/IATA. Le Secrétariat s'est chargé d'envoyer des communiqués de presse par courrier électronique à tous les Membres et Associés et des informations ont été publiées sur le site Web principal de l'AITA/IATA en plus d'un lien vers le site de la JMT. Des sites Web spécifiques sur le théâtre amateur et les arts amateurs et des pages de médias sociaux ont également été ciblés.

Calendrier de communication

- 20 décembre 2019 - 1er email aux Membres et Associés à l'occasion de la Journée internationale de la Solidarité humaine des Nations Unies avec message la Présidente de l'AITA/IATA pour annoncer le lancement prochain du site Web de la Journée mondiale du théâtre le 24 janvier ;

- 24 janvier 2020 – 2ème email aux Membres et Associés pour lancer la Journée mondiale du théâtre et inviter les gens à enregistrer leur événement ;
- 22 février 2020 – 3ème email aux Membres et Associés avec le message international de l'ITI et celui de la Journée Mondiale du théâtre de l'AITA/IATA afin de tous les encourager à s'inscrire sur le site Web de la Journée mondiale du théâtre de l'AITA/IATA ;
- 9 mars 2020 – 4ème email aux Membres et Associés avec un message de la Présidente de l'AITA/IATA pour la Journée mondiale du théâtre et un rappel pour enregistrer les événements ;
- 24 mars 2020 – 5ème email aux Membres et Associés de la part de la Présidente notant l'arrivée de COVID-19 et son impact sur les troupes de théâtre et les événements prévus.

Le réseau AITA / IATA

La réponse au projet a été presque exclusivement européenne et, dans les premières étapes, nous avons uniquement reçu des inscriptions venant des membres du CIFTA. Une demande directe a été adressée au Secrétariat du CEC afin qu'il diffuse le communiqué de presse et s'assure que le CEC soit représenté, ce qui a abouti à un résultat raisonnable. Le Secrétariat de l'AITA/IATA a ciblé des amis proactifs au sein du réseau et leur a demandé d'encourager les troupes / festivals / événements à s'inscrire. Un email direct a abouti à un seul enregistrement non européen. Les inscriptions en provenance d'Europe de l'Est étaient limitées.

Le site Web était en ligne depuis quatre semaines et aucune troupe de la NEATA n'avait répondu. Par hasard, j'ai appris qu'une réunion de la NEATA se déroulait à Helsinki et j'ai envoyé un email à la Présidente de la NEATA pour lancer un appel spécial aux troupes de la NEATA afin de diffuser le communiqué de presse et promouvoir le projet. J'ai également envoyé une copie de courtoisie de l'email à tous nos contacts basés au sein de la NEATA. Nous n'avons reçu qu'une seule réponse qui expliquait le manque de relation avec l'événement dans la région en dehors des trois pays baltes. Il en va de même pour d'autres pays, mais les chiffres suggèrent que des événements particuliers et des troupes réagissaient positivement à l'opportunité de se lier à un événement mondial, une fois qu'ils étaient conscients que cela leur était accessible. Un événement a finalement été soumis par le Centre national suédois dans la soirée du 27 mars - Journée mondiale du théâtre. Le communiqué de presse de l'AITA/IATA a été publié sur la page Facebook de la NEATA le 23 février. Le message de la Journée mondiale du théâtre de l'ITI a été publié sur la page Facebook de la NEATA le 27 mars mais malheureusement sans aucune référence ni lien vers le projet AITA/IATA.

COVID-19

Un message de la Présidente de l'AITA/IATA concernant la pandémie a été publié sur le site Web dans les trois langues officielles, encourageant le passage à une activité en ligne et numérique. Cela a été ajouté au site Web le 23 mars. Au moment de la Journée mondiale du théâtre, la majorité de l'Europe était déjà en confinement et presque tous les événements, à notre connaissance, avaient été annulés, à l'exception de deux événements en ligne de dernière minute reçus de la Suède et de la Pologne.

Portée et Résultats

Au 27 mars, nous avons reçu **63 inscriptions d'événements** sur le site Web, **représentant au moins 148 compagnies de théâtre amateur**, comprenant un mélange de représentations théâtrales, de lectures en répétition, d'ateliers de théâtre pour adultes, d'ateliers pour enfants, d'ateliers en coulisses, de comédies musicales, etc.

L'AITA/IATA a actuellement des contacts actifs avec 58 pays par le biais de Centres Nationaux ou d'Associés. **17 pays étaient** représentés par les inscriptions, soit **28% de ces pays en relation avec l'AITA/IATA**.

Il convient de noter qu'au moment de la rédaction du 22 juin 2020, l'AITA/IATA compte 30 Centres Nationaux à jour de cotisation. Certaines des inscriptions représentent des festivals de théâtre amateur avec plusieurs représentations de différentes compagnies, nous communiquons donc également des chiffres pour indiquer le nombre total de troupes, qui est de 148.

La répartition des événements enregistrés par région, pays est la suivante :

ARC : 0

CEC : Belgique Flandre - 2, Allemagne - 3, Grande-Bretagne - 4, Grèce - 2, Irlande - 9, Israël - 1, Pologne - 1, Roumanie - 1, Russie -1.

24 événements enregistrés sur le site représentant 65 compagnies de théâtre différentes.

CIFTA : France – 21 (dont Guadeloupe et Martinique), Italie - 9, Monaco - 1, Roumanie - 1, Espagne – 6 **37 événements enregistrés sur le site représentant 81 compagnies de théâtre différentes.**

NEATA : Suède - 1

NARA : USA, Midland Texas - 1

Coûts

Le Conseil a alloué un budget de 2 000 euros au projet. La mise en place du site Web a coûté 732 euros. Il y a des coûts mensuels continus d'environ 18 euros.

Retour d'expériences

La réponse au site Web a été presque exclusivement eurocentrée, soulignant davantage le fait que l'organisation est elle-même eurocentrée. Il n'y a eu qu'une seule réponse d'Amérique et une seule réponse de dernière minute de la NEATA. La réponse la plus positive a été donnée par les membres du CIFTA.

Il reste des ponts à reconstruire avec toutes les régions, et une nouvelle approche diplomatique / ambassadrice proactive, stratégique et conciliante est nécessaire ici pour se reconnecter et rétablir des liens avec d'anciens partenaires et créer de nouveaux partenariats.

D'une manière générale, nous ne savons pas dans quelle mesure les Membres ont transmis les informations. Nous savons que les membres du CEC ont été directement encouragés à diffuser les informations, mais nous ne savons pas encore si les Centres Nationaux ont transmis ces informations ou encouragé leurs troupes à s'inscrire. Nous devons réfléchir aux moyens d'assurer la diffusion de cette information l'année prochaine.

Développement futur

La conception du site Web a fonctionné et la première année du projet a été un succès, malgré le Covid-19, et fournit une base solide sur laquelle se développer. Le virus et l'utilisation accrue des médias sociaux offrent une formidable opportunité de recentrer notre stratégie de croissance et de capitaliser sur l'essor de l'activité en ligne. Il est peu probable que les festivals internationaux se déroulent de la manière avec laquelle nous avons l'habitude de procéder, au cours des périodes à venir, et l'accent sera probablement mis sur des événements locaux ou, au mieux, des événements régionaux. L'AITA/IATA doit assurer et honorer son engagement envers l'éducation et la compréhension par le théâtre et y parvenir par le dialogue, l'échange et l'activité internationales et intercontinentales. Après le COVID-19, nous devons accroître notre visibilité en ligne, notre réseau en ligne et nos activités de théâtre amateur en ligne. Nous devons rechercher l'expertise nécessaire et commencer à améliorer nos capacités et communications en ligne en investissant dans un portail en ligne attrayant. Cela aidera l'organisation à remplir son engagement et à rester pleinement engagée dans un environnement en évolution rapide pour le théâtre amateur international, en créant une énergie positive afin de nous rendre plus visibles, plus captifs et nous aider à attirer de nouveaux Membres et Associés.



Aled Rhys-Jones

Vice président, 22 juin 2020

AITA/IATA asbl Council 2019 - 2020

Conseil

Président	Béatrice Cellario (Monaco)
Conseiller (Vice-président)	Rob Van Genechten (Belgique, Flandres)
Conseiller (Trésorier)	Villy Dall (Danemark)
Conseiller	Aled Rhys-Jones (Grande-Bretagne)
Conseiller	Pierre Cellario (Monaco)
Conseiller	Christel Gbaguidi (Benin)
Conseiller	Frank Katoola (Ouganda)
Conseiller	Carlos Taberheiro (Espagne)

Réunions du Conseil de l'AITA/IATA asbl 2019 - 2020

Depuis le dernier Congrès Mondial à Saint, John, Canada, en août 2019, le Conseil de l'AITA/IATA asbl ont rencontré:

- Août 2019 Saint John, Canada (réunion du Conseil après l'AG)
- Novembre 2019 Londres, Angleterre
- Mai 2020 Zoom réunion en ligne
- Juin 2020 Zoom réunion en ligne
- Juillet 2020 Zoom réunion en ligne
- Août 2019 Zoom réunion en ligne (réunion du Conseil avant l'AG)

Membres actuels de l'AITA/IATA asbl

Chiffres d'adhésion à l'AITA/IATA asbl au 17 juillet 2020

- Centres nationaux 33
- Associés 64

Pays et territoires représentés 58

Associés au 1 juillet 2020 :

Depuis fin août 2019, **6** nouveaux associés ont rejoint l'AITA/IATA asbl.

Nouvelles demandes d'adhésion 2018 – 2019 a ratifié par l'Assemblée générale

Aucune nouvelle demande d'adhésion ne doit être ratifiée.

AITA/IATA asbl Finance 2020 - 2021

Aux délégués à l'Assemblée générale 1 Août 2020

Déclarations de profits et pertes et équilibre 1er avril 2019 - 31 mars 2020

- Recettes et revenus AITA/IATA 1er avril 2019 - 31 mars 2020
- L'état du solde au 31 mars 2020
- Relevé de caisse
- Le rapport des commissaires aux comptes du 1er avril 2019 - 31 mars 2020
- Propositions budgétaires 2020 - 2021
- Propositions budgétaires 2021 - 2022

Au nom du conseil de l'AITA/IATA asbl en tant que trésorier, je sou mets les comptes à votre approbation.

Hurup Thy, Danemark, 16 juin 2020



VILLY DALL
Trésorier

AITA/IATA asbl Revenus et dépenses

1er avril 2019 - 31 mars 2020

<i>Tous les montants sont en euros - €</i>	INC/EXP 2019/2020
REVENUS	
SOMME Cotisation des membres	€ 14,094.15
Centres nationaux	€ 10,450.00
Associés	€ 3,644.15
Dérogations accordées	€ -
SOMME Frais d'abonnement	€ -
Groupes associés	
Personnes associées	
SOMME Subventions	€ -
Subventions générales	€ -
Subventions affectées	€ -
SOMME Retraits	€ 743.00
Retraits - Fonds C&E	
Retraits - Fonds de solidarité	€ 743.00
SOMME Revenus financiers	€ 37.03
Intérêts bancaires (après taxes)	€ 37.03
Gains de change réalisés	€ -
SOMME Revenus Extraordinaires	€ -
Revenus Festivals	€ -
Autres revenus extraordinaires	€ -
TOTAL Revenu	€ 14,094.15
COÛTS	
SOMME Personnel	€ 12,000.00
Salaires	€ -
Sous-traitance	€ 12,000.00
Autres dépenses *	€ -
SOMME Frais de bureau	€ 2,193.74
Siège	€ 580.80
Frais de bureau	€ 23.36
Papeterie	
Coûts d'impression	
Poste & frêt	€ 46.68
Téléphone	€ 465.79
Internet & Web	€ 247.11
Archives	€ 830.00
SOMME Coûts de fonctionnement	€ 2,522.72

Enregistrement Belgique	€	132.98
Audit		
Congrès	€	1,495.73
Traductions		
Autre organisations	€	510.00
Autres dépenses	€	384.01
SOMME Coûts d'exploitation	€	8,023.92
Frais de réunion	€	5,485.20
Frais & subventions de déplacement	€	1,665.75
Enfants & Jeunesse		
Représentation	€	129.97
SOMME Dépenses	€	743.00
Dépenses C & E Fund	€	-
Dépenses Solidarity Fund		
Dépenses Enfants & Jeunesse		
SOMME Coûts financiers		
Intérêts	€	206.49
Frais	€	0.55
Pertes de change réalisées	€	182.37
SOMME Dépréciations	€	23.57
Dépréciations	€	-
TOTAL Coûts	€	-
RESULTAT Bénéfice ou perte	€	24,946.87
Profit ou perte	€	(10,072.69)

L'état de l'équilibre au 31 Mars 2020

<i>All amounts in Euros €</i>	BAL 2019 - 20	BAL 2018- 19	Changement
ACTIF			
Total des actifs	€ -	€ -	€ -
Immobilisation corporelle	€ -	€ -	€ -
Total des actifs courants	€ 80,372.25	€ 86,733.22	€ (6,360.97)
Investissements	€ -	€ -	€ -
Banque 1: Compte courant	€ 12,026.11	€ 2,139.79	€ 9,886.32
Banque 2: Compte spécial		€ -	€ -
Banque 3: Compte épargne	€ 66,930.82	€ 83,893.79	€ (16,962.97)
Caisse Trésorerie	€ 818.53	€ 257.57	€ 560.96
Caisse Secrétariat	€ 73.39	€ 73.39	€ -
Différences	€ -	€ -	€ -
Compte Paypal	€ 523.40	€ 368.68	€ 154.72
Total des comptes des régularisation	€ -	€ 384.01	€ (384.01)
Compte de régularisation		€ 384.01	€ (384.01)
TOTAL DES ACTIFS	€ 80,372.25	€ 87,117.23	€ (6,744.98)
PASSIF			
SOMMES FONDS PROPRES incl F' Affectés	€ 64,384.44	€ 75,200.13	€ (10,815.69)
Fonds propres	€ 55,908.83	€ 89,392.78	€ (33,483.95)
Bénéfices et pertes	€ (10,072.69)	€ (33,483.95)	€ 23,411.26)
SOMME Fonds	€ 18,548.30	€ 19,291.30	€ (743.00)
Fonds Culture et Education	€ -	€ -	€ -
Fonds de Solidarité	€ 10,698.04	€ 10,698.04	€ -
Fonds SCCY	€ 6,593.26	€ 6,593.26	€ -
Provision pour l'organisation de la Journée Mondiale du Théâtre	€ 1,257.00	€ 2,000.00	€ (743.00)
Total des dettes	€ -	€ -	€ -
Dettes à long terme	€ -	€ -	€ -
Dettes à court terme	€ -	€ -	€ -
SOMME Comptes de régularisations	€ 15,987.81	€ 11,917.10	€ 4,070.71
Compte de régularisation	€ 15,537.81	€ 11,367.10	€ 4,170.71
CEC Fees	€ 450.00	€ 550.00	€ (100.00)
TOTAL PASSIF	€ 80,372.25	€ 87,117.23	€ (6,744.98)
Valeur nette hors Fonds et Provisions alloués	€ 45,836.14	€ 55,908.83	€ (10,072.69)

AFFECTATION DES RESULTATS	
Profit ou perte	€ (10,072.69)
Sommes retirées des fonds affectés	€
Retraites C & E Fund	
Fonds de solidarité - retraits	
Retraits Enfants & Jeunesse	€ -
Retraits WTD	€ -
SUM Transferts aux fonds affectés	€
Transferts C & E Fund	
Fonds de solidarité pour les transferts	€ -
Transferts Enfants & Jeunesse	
Transferts WTD	
Retrait/Virement pour allocation de fonds	€
Profit or Loss Carried forward BY	€ (10,072.69)
Bénéfice ou perte reporté PAR	€ 55,908.83
Profit ou perte total reporté	€ 45,836.14

Déclaration en caisse

Position de trésorerie début de l'exercice		€ 86,733.22	X
Tot MF	€ 14,094.15		
Tot Subs	€ -		
Tot Fin Inc	€ 37.03		
Tot Retraits	€ 743.00		
Total des revenus extraordinaires	€ -		
Tot Pers	€ (12,000.00)		
Tot Office	€ (2,193.74)		
Tot run	€ (2,522.72)		
Total coûts d'opération	€ (8,023.92)		
Total des dépenses des fonds	€ -		
Total des coûts	€ (204.49)		
Total des mouvements de trésorerie inc/exp		€ (10,072.69)	A
Modifications comptes de régularisation actif	€ (384.01)		
Modifications comptes de régularisation passif	€ 4,070.71		
Solde total des mouvements de trésorerie		€ 4,454.72	B
Modification de fonds	€ (743.00)	€ (743.00)	
Total des mouvements de trésorerie de l'exercice	€ (6,360.97)	€ (6,360.97.97)	Y = A+B+C
Position de trésorerie fin de l'exercice		€ 86,733.22	X+Y
Position de trésorerie dans le bilan		€ 86,733.22	
Ch & Edu affectés			
début de l'exercice	€ -		
addition au fonds	€ -		
retrait de fonds (ÖBV)	€ -		
fin de l'exercice	€ -		
changement total	€ -	AA	

SF affectés		
debut de l'exercice	€ 10,698.04	
addition au fonds	€ -	
retrait de fonds (ÖBV)	€ -	
fin du livre	€ 10,698.04	
fonds de changement total	€ -	BB

SCCY affectés		
debut de l'exercice	€ 6,593.26	
addition au fonds	€ -	
retrait de fonds (ÖBV)	€ -	
fin du livre	€ 6,593.26	
fonds de changement total	€ -	CC

Journée mondiale du théâtre		
debut de l'exercice	€ 2.000.00	
addition au fonds	€ -	
retrait de fonds (ÖBV)	€ (743.00)	
Fin du livre	€ 1,257.00	
Fonds de changements total	€ (743.00)	DD

TOTAL affecté aux FONDS		
debut de l'exercice	€ 19,291.30	
addition au fonds	€ -	
retrait de fonds (ÖBV)	€ (743.00)	
fin du livre	€ 18,548.30	
fonds de changement total	€ (743.00)	AA+BB+CC+DD

Rapport des Commissaires aux comptes

1er avril 2019 - 31 mars 2020

Gand / Stockholm, le 8 juin 2020

Dirk De Corte / Mats Wenlöp

Nous avons examiné les états financiers de l'AITA / IATA asbl pour l'année comptable du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, qui comprennent le compte de profits et pertes, le bilan et les notes annexes, ainsi que les rapports comptables à l'appui et des copies des relevés bancaires. Nous avons également reçu copies de tous les procès-verbaux des réunions du Conseil qui décrivent les décisions prises concernant les transactions financières au cours de l'année comptable du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

Nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous estimions nécessaires pour remplir notre rôle de Contrôleur de compte et nous pouvons confirmer que les livres de comptes appropriés ont été conservés par l'AITA/IATA asbl, que les états financiers concordent avec les livres comptables, et que ces états financiers sont conformes aux pratiques comptables belges pour les organisations à but non lucratif (*verenigingen zonder winstoogmerk-associations sans but lucratif*).



Signature

Dirk De Corte



Signature

Mats Wenlöp

Proposition de révision par le Conseil du budget de l'AITA/IATA asbl : Profit et Perte 1er avril 2020–31 mars 2021

	Proposed 2020/21
REVENUS	
Centres nationaux	€ 10,000.00
Subventions	€ -
Dérogations accordées	€ -
SOMME Cotisation des membres	€ 10,000.00
Groupes associés	€ 2,500.00
Personnes associées	€ 500.00
SOMME Frais d'abonnement	€ 3,000.00
Intérêt bancaire	€ 100.00
Profits d'échange	€ -
SOMME Revenu financier	€ 100.00
TOTAL Revenu	€ 13,100.00
DEPENSES:	
Sous-contrat Secretariat	€ 12,000.00
SOMME Personnel	€ 12,000.00
Frais de bureau	€ -
Papeterie	€ -
Coûts d'impression	€ -
Poste & fret	€ 100.00
Téléphone	€ 500.00
Internet & Web	€ 1,000.00
Archives	€ -
SOMME Frais de bureau	€ 1,600.00
Enregistrement Belgique	€ 150.00
Audit	€ -
Congrès	€ -
Autres organisations	€ 150.00
Autres dépenses	€ 75.00
SOMME Coûts de fonctionnement	€ 375.00
Frais de réunion	€ 2,500.00
Frais & subventions de déplacement	€ 2,500.00
Enfants & Jeunesse	€ 1,000.00
Représentation	€ 500.00
SOMME Coûts d'exploitation	€ 6,500.00
Frais financiers	€ 300.00
Pertes d'échange	€ 150.00
SOMME Coûts financiers	€ 450.00
Dépréciations	€ -
TOTAL Dépenses	€ 20,925.00
DEFICIT	€ (7,825.00)
La valeur nette au 31 mars 2020 est de 45,825.14 € + Fonds alloués 18,548.30 € = € 64,384.44 €	

Projet de Budget de l'AITA/IATA asbl :

Profits et Pertes 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022²

	Proposed 2021/22
INCOME:	
Centres nationaux	€ 11,000.00
Subventions	€ -
Dérogations accordées	€ -
SOMME Cotisation des membres	€ 11,000.00
Groupes associés	€ 2,500.00
Personnes associées	€ 500.00
SOMME Frais d'abonnement	€ 3,000.00
Intérêt bancaire	€ 100.00
Profits d'échange	€ -
SOMME Revenu financier	€ 100.00
TOTAL Revenu	€ 14,100.00
DEPENSES:	
Sous-contrat Secretariat	€ 12,000.00
SOMME Personnel	€ 12,000.00
Frais de bureau	€ -
Papeterie	€ -
Coûts d'impression	€ -
Poste & frêt	€ 100.00
Téléphone	€ 500.00
Internet & Web	€ 1,000.00
Archives	€ -
SOMME Frais de bureau	€ 1,600.00
Enregistrement Belgique	€ 150.00
Audit	€ -
Congrès	€ 1,800.00
Autres organisations	€ 150.00
Autres dépenses	€ 75.00
SOMME Coûts de fonctionnement	€ 2,175.00
Frais de réunion	€ 2,500.00
Frais & subventions de déplacement	€ 2,500.00
Enfants & Jeunesse	€ 1,000.00
Représentation	€ 500.00
SOMME Coûts d'exploitation	€ 6,500.00
Frais financiers	€ 300.00
Pertes d'échange	€ 150.00
SOMME Coûts financiers	€ 450.00
Dépréciations	€ 300
TOTAL Dépréciations	€ 300
TOTAL Dépenses	€ 23,025.00
DEFICIT	€ (9,325.00)
La valeur nette au 31 mars 2022 est de 38 011,14 € + les fonds alloués (dépendra de l'utilisation)	

² Sur la base des tarifs convenus pour 2020 et 2021